



La Coalition des Tables Régionales  
d'Organismes Communautaires



La Table

des regroupements provinciaux  
d'organismes communautaires et bénévoles

Montréal et Saint-Lin-Laurentides, le 19 juin 2026

Madame Maryse Poupart,  
Vice-présidente Opérations et Coordination Santé et services sociaux  
Santé Québec  
[maryse.poupart@sante.quebec](mailto:maryse.poupart@sante.quebec)

Guy Thibodeau,  
Vice-président adjoint, soutien à la gouvernance des établissements,  
Santé Québec  
[guy.thibodeau@sante.quebec](mailto:guy.thibodeau@sante.quebec)

Membres du Comité de travail sur la gouvernance du PSOC

**Objet:** Mandat du Comité de travail sur la gouvernance du PSOC et participation des deux interlocutrices nationales des organismes communautaires que sont la CTROC et la TRPOCB

Madame Poupart,  
Monsieur Thibodeau,  
Membres du Comité de travail sur la gouvernance du PSOC,

Il y a quelques jours, Santé Québec et ses établissements ont transmis un message intitulé “Lancement des travaux relatifs à la gouvernance du PSOC” aux organismes communautaires recevant du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Ce message, joint en annexe, annonce notamment la création du Comité de travail sur la gouvernance du PSOC, on y constate qu’aucune représentation n’y est prévue pour les deux interlocutrices nationales des organismes communautaires que sont la Coalition des tables régionales d’organismes communautaires (CTROC) et la Table des regroupements provinciaux d’organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB). Pourtant, lors de la rencontre du 17 juin dernier, la direction de Santé Québec a réitéré l’importance d’une communication transparente et d’une collaboration étroite. L’exclusion des interlocutrices nationales de ce comité stratégique crée une contradiction flagrante entre ce discours officiel et les modalités concrètes de travail.

Sachant qu’une première rencontre du Comité de travail sur la gouvernance du PSOC a lieu le 22 juin, nous souhaitons informer ses membres que l’exclusion de la TRPOCB et de la CTROC de la composition du Comité suscite de nombreuses inquiétudes de la part des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux. Il est contradictoire que ce comité soit présenté aux organismes comme une création majeure alors qu’il est qualifié, en rencontre privée, de simple comité de gestion interne. En effet, tant l’objectif principal du comité que ses conséquences sur les travaux actuels et

futurs relatifs aux modalités administratives du PSOC, indiquent la nécessité de la participation pleine et entière de leurs interlocutrices communautaires nationales.

Nous craignons que des décisions structurantes sur l'avenir du PSOC ne soient entérinées par le Comité de direction de Santé Québec (CDSQ) ou le Comité exécutif (COMEX) sans que le milieu communautaire n'ait pu contribuer au cheminement de la réflexion. Comme nous l'avons mentionné de vive voix, nous observons un glissement inquiétant vers des rencontres de simple information au détriment de la véritable participation aux travaux qui a historiquement défini nos relations avec l'État.

Nous réitérons donc les demandes présentées à différentes instances de Santé Québec, soit d'ouvrir la composition du Comité afin d'y inclure des représentantes et des représentants de la CTROC et de la TRPOCB, et de recevoir sans délai le mandat du Comité.

En tant qu'interlocutrices communautaires nationales, la TRPOCB et la CTROC ont un important rôle à jouer dans les travaux ayant des impacts sur le Programme de soutien aux organismes communautaires. Santé Québec doit en tenir compte et les inclure dans le Comité de travail sur la gouvernance du PSOC pour assurer un partenariat réel et pérenne.

En vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame Poupart, Monsieur Thibodeau et les membres du Comité de travail sur la gouvernance du PSOC, l'expression de nos sentiments distingués.



---

Farah Wikarski, coordonnatrice  
Coalition des tables régionales d'organismes  
communautaires



---

Stéphanie Vallée, présidente  
Table des regroupements provinciaux  
d'organismes communautaires et bénévoles

C.C.

- Monsieur Lionel Carmant, Ministre responsable des Services sociaux et de la Lutte contre l'itinérance
- Madame Geneviève Landry, Sous-ministre adjointe Services sociaux, Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Madame Valérie Godreau, Directrice générale - Services à la jeunesse, à la communauté et hébergement, Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Madame Josianne Perreault, Direction des services à la communauté et des dossiers transversaux, Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Madame Caroline Dusablon, Directrice générale - Soutien à la gouvernance réseau et partenariats, Santé Québec
- Madame Nadine Sirois, Direction du soutien aux activités communautaires, Santé Québec
- Les membres de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires
- Les membres de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
- Les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux

2

**Annexe : Message transmis par courriel à compter du 12 juin 2026, par les établissements de Santé Québec, ainsi que par la Direction du soutien aux activités communautaires**

*Aux organismes communautaires admis et financés dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)*

*Bonjour,*

*Nous vous informons du lancement de travaux relatifs à la gouvernance du PSOC, conformément aux exigences de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (LGSSSS). Étant donné que les établissements du réseau de la santé relèvent désormais d'une organisation unique, soit Santé Québec, ces travaux seront coordonnés par un comité composé de représentants issus des établissements et du siège social de Santé Québec.*

*Ce comité a pour objectif principal de revoir les responsabilités en matière de gestion du PSOC entre les établissements et le siège social de Santé Québec, afin de respecter les dispositions de la LGSSSS (article 114). Ces travaux visent également à identifier des opportunités d'optimisation organisationnelle et opérationnelle au regard de la gestion du PSOC.*

*Nous souhaitons rassurer les organismes communautaires à savoir que le Cadre normatif du PSOC et les cadres de référence régionaux continuent de s'appliquer. Toutefois, il a été convenu en avril dernier avec les établissements de ne pas apporter, pour l'instant, de nouvelles modifications à leur cadre régional en ce qui a trait aux critères d'admissibilité aux subventions, à leurs barèmes et limites, et aux modalités d'attribution.*

*Nous nous engageons à vous tenir informés de l'avancement de ces travaux et vous remercions de votre attention.*

*Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec votre répondant régional du PSOC.*